

Info par rapport à une situation difficile

Par **sofia66**, le 11/03/2019 à 11:15

Bonjour,

Voilà la situation, après un rachat d'entreprise il y a 2 ans pour laquelle nous avons contracté un prêt de 350 M e, nous sommes en grandes difficultés et craignons que d'ici peu nous ne pouvions plus payer créances et salariés

Il nous reste donc 300 M e à régler à la banque au niveau du prêt bancaire sans compter les dettes que la situation générera client, fournisseurs, salariés

Je suis la gérante de cette société en EURL

J'ai pour habitation principale une maison que j'ai achetée en SCI avec mon père il détient 1% et moi 99% et n'a rien apporté financièrement à cette SCI

Je voulais savoir si les créanciers peuvent saisir mes parts de SCI pour éventuellement vendre mon logement principal même si mon père associé s'y oppose pour rembourser ma dette

Bien à vous

Par **morobar**, le 11/03/2019 à 11:56

Bonjour,

Oui

ON ne vend pas votre logement, mais les parts que vous possédez dans la SCI.

Par **sofia66**, le 12/03/2019 à 10:42

Bonjour,

quel intérêt ils ont à saisir mes parts sans pouvoir vendre le bien ?

il ne récupéreront pas d'argent

Par **morobar**, le 12/03/2019 à 10:54

Vos parts seront vendues aux enchères publiques.

C'est à dire 3 fois rien.

Par **sofia66**, le **16/03/2019** à **01:04**

Bonjour,
quel intérêt ils ont à saisir mes parts sans pouvoir vendre le bien ?
il ne récupéreront pas d'argent

Par **morobar**, le **16/03/2019** à **08:23**

Si vos parts ne valent rien elles seront vendues pour pas cher et l'acheteur deviendra propriétaire de ces parts avec les droits que cela comporte.
Vous n'aurez plus de parts et votre dette n'en sera que peu diminuée.